

Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Dordogne

Éléments nécessaires à l'instruction d'un avant-projet en espace protégé

En fonction de son niveau d'avancée, de sa spécificité, de son contexte paysager et bâti, de la servitude d'utilité publique appelant la consultation de l'architecte des bâtiments de France (ABF), chaque projet appelle sa réponse propre.

Afin de pouvoir vous renseigner le plus précisément possible, en amont de la saisine officielle de l'ABF, nous vous invitons, à lui transmettre par voie dématérialisée les éléments listés ci-dessous à <u>udap.dordogne@culture.gouv.fr</u>. Cette démarche, indépendante de la demande d'autorisation requise au titre du code de l'urbanisme, n'a pas de caractère obligatoire. Vous pouvez, si vous le souhaitez, déposer directement votre dossier auprès de la mairie, en vous aidant du <u>formulaire cerfa N° 51434#08</u>.

Attention: l'ensemble des pièces jointes ne doit pas dépasser 10 méga-octet faute de quoi le message ne nous parviendra pas. Afin de respecter cette contrainte, vous pouvez compiler vos documents dans un dossier compressé et nous le transmettre par le biais d'un service dédié au transfert de fichiers volumineux (ex : <u>zephyrin.ext.culture.fr</u> ou bien Wetransfer). La transmission par courrier postal reste bien sûr aussi possible.

Pièce à fournir	Quand ? Pourquoi ?
Coordonnées du demandeur	Dans tous les cas de figure N° de téléphone et / ou courriel, adresse postale.
Nom de la Commune section cadastrale et N° de parcelle.	Dans tous les cas de figure
Plan de situation du terrain	Dans tous les cas de figure source possible : https://www.geoportail.gouv.fr/ (échelle : environ 1/5000 ème)
Plan masse du terrain	Dans tous les cas de figure source possible : https://www.geoportail.gouv.fr/ (échelle: environ entre 1/500ème et 1/1000 ème)
Descriptif du projet et questions spécifiques	Dans tous les cas de figure Le descriptif du projet diffère en fonction de sa maturité. Quelle qu'en soit l'avancée, Il importe cependant de bien identifier les questions liées à l'intégration de la construction dans le contexte de l'espace protégé. Par exemple, pour un projet de construction neuve : est-il possible de construire une maison en bois à cet endroit ? Une maison sur sous-sol ? Quel type de tuile puis-je employer ? Puis-je faire une piscine ? Par exemple pour un projet sur une construction existante : Indiquer les matériaux existants et les matériaux envisagés, les teintes souhaitées (sur la base d'un nuancier facilement accessible ex : RAL), Le modèle précis de menuiseries, etc
Photos du terrain (et/ou de tout élément permettant d'illustrer la question posée)	Dans la mesure du possible 3 à 4 photos depuis le terrain et vers le terrain sont utiles afin de mieux comprendre la topographie naturelle, le contexte bâti existant, la présence de végétation, etc
Plan des constructions envisagées	Dans la mesure du possible Le niveau de précision de la réponse dépendra du niveau de précision des documents fournis. Dans le cas de réhabilitation bien distinguer l'état existant de l'état projet.
Dessins des façades	Dans la mesure du possible Le niveau de précision de la réponse dépendra du niveau de précision des documents fournis. Dans le cas de réhabilitation bien distinguer l'état existant de l'état projet.

Vous pouvez, en consultant, l'<u>atlas des patrimoines</u> prendre connaissance de la situation de votre parcelle au regard des protections liées au patrimoine ou aux sites : abord de monument historique, Site Patrimonial Remarquable, site inscrit ou classé.